

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, avec le report du sujet au point 8.9 à une séance ultérieure.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**

- 8.1 Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo
- 8.2 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2024 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
- 8.3 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – Année 2024
- 8.4 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) : Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'année 2024
- 8.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Don pour soutien à la mission
- 8.6 Résolution autorisant et entérinant la vente de la voiture électrique Kia Soul 2017
- 8.7 Résolution abrogeant la Résolution numéro 2025-01-16
- 8.8 Autorisation d'inscription et de paiement pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
- 8.9 ~~Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 613 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard~~ **(REPORTÉ)**
- 8.10 Résolution autorisant la signature d'une promesse d'achat pour le lot 5 535 122
- 8.11 Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

9. Développement local et régional

- 9.1 Journée de l'arbre et du compost – 17 mai 2025

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 612 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux-génération et la modification des normes sur les pavillons secondaires

11. Voirie

- 11.1 Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et des intersections – Saison 2025
- 11.2 Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – Saison 2025
- 11.3 Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat-poussière liquide – Saison 2025

12. Rapport des activités du Maire**13. Varia**

13.1 Demande d'appui - Mouvement santé mentale Québec : Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

13.2 Résolution d'appui au docteur Bruno Lefebvre - Opposition à la fermeture du service de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor

14. Période de questions du public**15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 février 2025 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 33 580,96 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 121 812,96 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 2 100 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-06

Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a autorisé en mars 2020 la vente du lot 5 535 122 situé sur la rue de l'Escalé (Résolution numéro 2020-051) ;

CONSIDÉRANT QUE la transaction n'a pas été effectuée à cette époque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland s'est entendue avec M. Mathieu Canuel sur un prix de vente actualisé ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la signature d'une promesse d'achat ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le maire, M. Herman Herbers, ainsi que le directeur général de la municipalité, M. Martin Lessard, soient et sont autorisés à signer une promesse d'achat pour la vente du lot 5 535 122.

INFORMATION NUMÉRO 2025-03-07

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'année 2024 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

L'article 961.4 du Code municipal du Québec prévoit que les municipalités doivent publier, sur leur site internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil accuse réception de la liste déposée de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2024 avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

INFORMATION NUMÉRO 2025-03-08

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – Année 2024

Le directeur général, M. Martin Lessard, procède au dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024 tel qu'exigé à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Le conseil accuse réception du Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-09

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) : Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'année 2024

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal pour l'année 2024 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité pour l'année 2024.

QU' une copie du rapport tel qu'adopté, ainsi qu'une copie de la présente résolution, soient transmises à la MRC du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-10

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Don pour soutien à la mission

CONSIDÉRANT QUE la mission du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est de contribuer au développement du loisir, du sport et du plein air en Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre de multiples opportunités de soutien et d'accompagnement avec des conseils, du financement, des services et des collaborations dont la municipalité peut

bénéficiaire comme le programme « *En Estrie, ça bouge!* » ;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE a présenté un plan de commandite regroupant l'ensemble des projets et événements pouvant être soutenus financièrement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite contribuer au plan de commandite en soutenant la mission ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale de la Municipalité du Canton de Cleveland à effectuer un don de 500 \$ au CSLE pour soutenir leur mission qui contribue à rendre le loisir et le sport accessibles à tous.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-11

Résolution autorisant et entérinant la vente de la voiture électrique Kia Soul 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a recommandé la vente de la voiture électrique Kia Soul 2017, puisqu'elle ne correspondait plus aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été formulée par M. Michel Thibault au montant de 9 000 \$ taxe incluse ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise et entérine la vente de la voiture électrique Kia Soul 2017 au montant de 9 000 \$ taxe incluse.

QUE le directeur général de la Municipalité du Canton de Cleveland soit et est autorisé à signer tout document relatif à la vente du véhicule.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-12

Résolution abrogeant la Résolution numéro 2025-01-16

CONSIDÉRANT la Résolution numéro 2025-01-16 à l'effet d'accepter la soumission pour l'installation d'un filtre à soufre au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU' au moment de procéder à l'installation du filtre à soufre, l'entrepreneur a déterminé que la solution proposée n'était pas adéquate

pour résoudre le problème d'odeur forte de soufre au bureau municipal ;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER la Résolution numéro 2025-01-16 :
Acceptation de la soumission de l'entreprise Groupe Degrandpré Inc. pour l'installation d'un filtre à soufre au bureau municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-13

Autorisation de paiement pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la cotisation annuelle 2025 de Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier de la municipalité, auprès de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (OUQ) pour un montant de 692,10 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 613 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard **(REPORTÉ)**

SUJET REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-15

Résolution autorisant la signature d'une promesse d'achat pour le lot 5 535 122

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a autorisé en mars 2020 la vente du lot 5 535 122 situé sur la rue de l'Escale (Résolution numéro 2020-051) ;

CONSIDÉRANT QUE la transaction n'a pas été effectuée à cette époque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland s'est entendue avec M. Mathieu Canuel sur un prix de vente actualisé ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la signature d'une promesse d'achat ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le maire, M. Herman Herbers, ainsi que le directeur général de la municipalité, M. Martin Lessard, soient et sont autorisés à signer une promesse d'achat pour la vente du lot 5 535 122.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-16

Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de procéder au pavage des chemins Brown, du Boisé et de restaurer l'asphalte du chemin Bédard (tronçon menant au parc Lamoureux) ;

CONSIDÉRANT la Résolution numéro 2025-02-14_Mandat à la firme EXP pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et Bédard ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a préparé un devis d'appel d'offres à publier sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à déposer le devis de soumission pour les travaux de pavage des chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-17

Journée de l'arbre et du compost – 17 mai 2025

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland d'offrir la distribution d'arbres et de compost gratuitement aux citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le succès de l'évènement lors des éditions précédentes ;

CONSIDÉRANT le besoin d'environ 1 000 arbres ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à procéder à la commande d'arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) et que ces arbres soient redistribués gratuitement aux citoyens de

la municipalité le 17 mai 2025 de 9h à midi (12h00).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-18

Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 612 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux-génération et la modification des normes sur les pavillons secondaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son Règlement de zonage no. 446 afin d'y apporter certains ajustements ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, un avis de motion du Règlement numéro 612 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 3 mars 2025 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement : Règlement numéro 612 – *Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires avec dispense de lecture.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-19

Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et intersections – Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées à trois (3) soumissionnaires pour le balayage des rues et des intersections sur

le territoire de la municipalité pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
Les Entreprises Breton Inc.	Aucune soumission
MYRROY – Division Estrie	9 450 \$ (plus taxes)
Les Entreprises Clément Forcier Inc.	9 000 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de balayage des rues et des intersections est « *Les entreprises Clément Forcier Inc.* » et que la soumission est conforme aux attentes établies par la municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission déposée par « *Les Entreprises Clément Forcier Inc.* » pour les travaux de balayage des rues et intersections pour la saison 2025 au montant de 9 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-35-516 « *Contrat balayage de rues* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-20

Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées à trois (3) soumissionnaires pour les travaux de nivelage des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres, soit :

Soumissionnaires	Prix
Excavation J. Noël Francoeur Inc.	199 \$ / heure (plus taxes)
Excavation L.G. Inc.	165 \$ / heure (plus taxes)
Nivelage Stéphane Beauchemin	Aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de nivelage des chemins municipaux est l'entreprise « *Excavation L.G. Inc.* » et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

DANS LES CIRCONSTANCES,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par l'entreprise «*Excavation L.G. Inc.*» pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour l'année 2025 au montant de 165 \$ de l'heure plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 24 février 2025.

QUE le contremaître de la voirie, M. Maxime Carrier, soit et est autorisé à procéder en temps opportun aux travaux de nivelage des chemins municipaux durant la saison estivale 2025.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-21

Adjudication de la soumission fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées à cinq (5) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres, soit :

Soumissionnaires	Prix
Les Entreprises Bourget Inc.	0,4414 \$ / litre (plus taxes)
Le Groupe Somavrac C.C. Inc.	0,4040 \$ / litre (plus taxes)
Les Entreprises J. Provost Inc.	0,3920 \$ / litre (plus taxes)
Sel Icecat	Aucune soumission reçue
DGE (9495-8758 Québec Inc.)	Aucune soumission reçue

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2025 est «*Les Entreprises J. Provost Inc.*» et la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par «*Les Entreprises J. Provost Inc.*» pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2025 au prix de 0,3920 \$ le litre, plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 25 février 2025.

QUE le contremaître de la voirie, M. Maxime Carrier, soit et est autorisé à procéder en temps opportun aux travaux d'épandage

d'abat-poussière durant la saison estivale 2025.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-22

Demande d'appui - Mouvement santé mentale Québec :
Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-23

Résolution d'appui au docteur Bruno Lefebvre - Opposition à la fermeture du service de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor

- CONSIDÉRANT** la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François ;
- CONSIDÉRANT** le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela entraîne ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir les médecins en poste et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CIUSSS de l'Estrie - CHUS devra procéder prochainement au renouvellement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, initialement financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition ;
- CONSIDÉRANT QUE** le non-renouvellement de cet appareil entraînera des conséquences néfastes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François ;
- CONSIDÉRANT QU'** en l'absence d'un tel équipement, les patients devront se rendre à Sherbrooke ou à Val-des-Sources ;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du Val-Saint-François, afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future.
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François, au groupe de médecine familiale (GMF) du Val-Saint-François, ainsi qu'au député du comté de Richmond, M. André Bachand.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h50 à 20h00

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-24

Levée de la séance

- CONSIDÉRANT** l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h01.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le
lundi 7 avril 2025.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier